



# L'ÉTANG NOUVEAU

Pour la réhabilitation de l'Étang de Berre et de la Durance  
et leur mise en valeur au profit de tous.

Association loi 1901 créée en 1988 Agréée « Environnement » Bouches du Rhône & Vaucluse

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019 • COMPTE-RENDU

L'assemblée générale ordinaire 2019 s'est tenue le 7 décembre 2019 à Martigues, salle Raoul Dufy, en présence de 37 adhérents et 33 procurations, soit 70 voix pour 108 adhérents à jour de cotisation. Le quorum étant atteint, la séance a débuté à 16h45 sous la présidence de Jean-Luc Platon.

### Rappel de l'ordre du jour :

1. Rapport moral et d'activités 2019 par le président René Benedetto
2. Rapport financier 2019 et prévisionnel 2020
3. Plainte juridique européenne Étang de Berre
4. Association SOS DURANCE VIVANTE, manifestation « Grand saut » du 14 juillet 2019
5. Co-plaignant à la plainte contre X pour « mise en danger délibérée de la vie d'autrui » déposée en justice par l'ADPLGF
6. Participation SPPPI
7. Élection du nouveau Conseil d'Administration

### Rapport moral

Le président René Benedetto rappelé les événements qui ont profondément dégradé l'étang de Berre pendant les deux dernières années :

Rejets de boues noires par la centrale EDF de Saint-Chamas 2018, que nous avons dénoncés par un communiqué dès le 21 juin.

- Ces rejets, ajoutés aux conditions climatiques défavorables (absence de vent, canicule) ont provoqué la mort d'une grande partie de la faune et de la flore de l'étang et l'arrêt total des activités de pêche sur la totalité de l'étang.
- Durant l'été 2019, avec une canicule plus forte qu'en 2018, mais sans rejets EDF, l'étang n'a pas subi de nouvelle dégradation. Cependant, sans amélioration notable, la pêche reste interdite.
- Mais cette même année, l'étang de Bolmon a subi le même sort que l'étang de Berre en 2018. Un épisode particulièrement préoccupant a été repris par la presse : la mort du chien Tyson, après une promenade sur le cordon du Jaï et un « empoisonnement probable par des cyanobactéries », suivant l'avis du vétérinaire qui a pratiqué l'autopsie.
- Le seul de nos étangs qui a passé les étés 2018 et 2019 sans dommage écologique est l'étang de l'Olivier sur la commune d'Istres. C'est aussi le seul à bénéficier d'un puissant aérateur d'eau avec son fameux jet d'eau. Nous réclamons auprès de chacune des municipalités riveraines d'engager la même démarche sur tout le pourtour de l'étang de Berre.
- Malgré ces situations environnementale et sociale dramatiques, les pouvoirs publics confirment leur incurie et leur mépris des lois :
  - Le bassin de rétention, prévu par la convention du 19 août 1966 dans l'étang de Berre à l'aval de la centrale de Saint-Chamas, et qui aurait évité la catastrophe de l'été 2018, est toujours en attente de construction. Depuis 54 ans !

- le 3 juillet 2019, la DREAL a présenté une nouvelle demande du report de la date limite pour atteindre le « bon état écologique » de l'étang de Berre, initialement prévue pour 2015 ;
- le 13 juillet, le gouvernement a annoncé qu'il se désengageait du dossier « (ré)ouverture du tunnel du Rove ».
- La seule action des communes riveraines, regroupées au sein du GIPREB, a été le dépôt d'une plainte auprès de la Commission Européenne. Cette plainte, analogue à la nôtre mais déposée deux mois plus tard, aura du mal à convaincre l'opinion publique que le GIPREB serait la « victime » dans ce dossier alors que cette organisation porte une grande part de responsabilité dans la situation actuelle.
- Même incurie et mépris des lois sur le lit de la Durance : deux seuils nécessaires pour le rechargement des nappes phréatiques par l'absence d'eau ont été consolidés, mais n'ont toujours pas été pourvus des passes à poissons pourtant prévues par la loi.

Des activités destructrices viennent s'ajouter au détournement catastrophique de l'eau :

- Destruction de terres agricoles dans le lit de la Durance au profit de son urbanisation
- Extraction de matériaux solides du lit par Lafarge et ses filiales
- Tentatives vaines de maintien du littoral d'Occitanie
- Déforestation amorcée du bassin versant de la Durance pour les centrales au bois.

Nos propositions restent d'actualité, elles prennent plus de sens avec l'évolution du climat, et les événements récents leurs donnent plus de poids.

Si rien n'est fait, les experts du climat le prévoient plus chaud, plus sec, plus brutal. Ils nous annoncent une diminution de 50% de l'étiage de la Durance d'ici 2050... C'est l'annonce de l'oued Durance dans le désert SUD !

Une menace gravissime vient s'ajouter aux malheurs de notre région et plus largement à tout le territoire national : l'ouverture à la concurrence de la gestion des barrages, prélude à la privatisation de l'eau. Nous nous opposerons à ces projets et soutiendrons toutes les initiatives ayant le même but, en particulier les propositions de rachat des installations par les collectivités locales qui vont dans le sens de ce que nous défendons depuis toujours : La gestion de la Durance et de son eau doit être assurée par ses usagers !

Et les usagers doivent réclamer ce qui devient une urgence vitale : Pour mettre un terme aux méfaits de son détournement, l'eau de la Durance doit retrouver son cours naturel ! C'est possible grâce à la STEP : l'eau turbinée aux heures de pointe peut être remontée aux heures creuses :

- La chaîne ainsi transformée en chaîne STEP, fonctionne à volume constant.
- L'eau de pluie sur le bassin versant retrouve son cours naturel, le lit de la Durance, et rétablit les équilibres détruits par son détournement.
- Le potentiel des énergies renouvelables est totalement libéré car il trouve un débouché permanent à sa production.
- C'est la réalisation de la transition énergétique.

## Biologie de l'étang

Nous avons pu bénéficier du remarquable cours de biologie de Mireille Quintavalla. Nous savons maintenant que les journalistes, ainsi que les élus dont ils recueillent la parole, confondent et amalgament allègrement tous les organismes qui peuplent notre étang (algues, zostères, bactéries...).

Pour plus de précisions, en particulier sur les cyanobactéries, vous pouvez lire son excellent article sur le site de l'association.

## Activités halieutiques sur l'étang

Il s'agit en fait d'inactivité ! Virginie Bendjema retrace les deux années écoulées, ouverture de la pêche maritime professionnelle le 30 Janvier 2018 et fermeture temporaire le 31/08/2018 ! À la suite des déversements de boues noires par la centrale de Saint-Chamas durant le printemps et l'été 2018, toutes les activités de pêche maritime professionnelle à pied de coquillages fouisseurs (palourdes) ainsi que la pêche de loisir ont été suspendues par l'arrêté préfectoral n°R-93-2018-08-31-0004 du 31 août 2018, publié le 11 septembre 2018 au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur, sur la totalité de l'Étang de Berre, à titre « provisoire ». Et cette mesure provisoire perdurant un an et demi plus tard, en laissant les pêcheurs mono activité, affiliés à la M.S.A et ENIM, sans ressource, sans aucune aide de l'État, pendant ce temps, les charges financières de ces pêcheurs n'ont, elles, pas été suspendues !

## Plainte contre X

L'Étang Nouveau est co-plaignant à la plainte contre X pour « *mise en danger délibérée de la vie d'autrui* » déposée en justice par l'ADPLGF.

## Plainte déposée auprès de la Commission Européenne

Présentation par Jean-Luc Platon. Comme déjà évoqué par le président, les déversements intempestifs de boues noires par la centrale de Saint-Chamas durant l'été 2018 ont causé un préjudice majeur à l'étang de Berre. Ces actes répétés s'opposent à l'objet même de notre association, « Pour la réhabilitation et la mise en valeur de l'étang de Berre et de la Durance au profit de tous ». Des actes contre la réhabilitation qui était en cours, grâce à notre action, et au seul profit des bétonneurs qui, pour plus de confort sur leurs chantiers en Durance, se sont débarrassés des boues gênantes en les déversant dans l'étang. Nous réclamons la détermination exacte des processus qui ont conduit à cet état de fait ainsi que la désignation et la punition des responsables. Nous réclamons la mise en place des mesures qui permettront d'éviter que de telles situations puissent se reproduire.

Pour ce faire, le cabinet d'avocats Dovich a déposé le 13 mai 2019 auprès de la Commission Européenne, au nom de L'Étang Nouveau, une « *Plainte pour manquement au droit de l'Union Européenne de la part de la République Française* ». C'est ce même cabinet d'avocats qui avait mené à bien la plainte de la Coordination de pêcheurs auprès de la même instance européenne et qui avait débouché sur la condamnation de la France et l'avancée majeure de 2006.

Nous n'avons pas les moyens financiers de communes et le financement de cette action en justice est très lourd pour l'association. Les honoraires et divers frais représentent déjà un montant supérieur à 5000 €. Nous devons notre efficacité à notre indépendance. Nous devons notre indépendance aux cotisations et aux dons de nos adhérents.

## Participation au SPPPI

Présentation de et par René Marion, représentant, avec Éliane Perez, de L'Étang Nouveau au SPPPI

- Pollution de l'air :
  - constat des autochtones
  - constat par mesures
- Conséquences :

- sur la santé
- sur des productions agricoles
- pourquoi ? Ce que nous respirons,
- pourquoi ? Coté industries
- SPPPI : rappel de l'organisation
  - le projet REPONSES
  - projet REPONSES phase 1
  - projet REPONSES phase 2

Le diaporama de présentation est disponible sur le site de l'association

## Rapport d'activité

À la suite des exposés, le rapport d'activité est soumis au vote : adopté à l'unanimité des présents et représentés

## Rapport financier

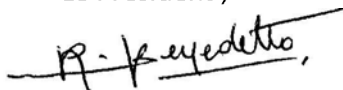
Présenté par Jean-Luc Platon, trésorier

Association L'ÉTANG NOUVEAU		COMPTE DE RESULTAT 2019	
Report déficit antérieur	0,00 €	Rep 2018 LEN 2400,20 € CADE 1150,9 €	3 551,10 €
DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
<b>Achats :</b>		<b>Ventes, prestations :</b>	
Frais manifestations	252,64 €		
Matériel association	110,00 €		
<b>Services :</b>			
location salle Miramas - Gratuite	- €		
location salle Istres-Martigues - Gratuite	- €		
location salle Saint-Chamas - Gratuite	- €		
Frais imprimerie	186,20 €		
Assurance	122,89 €		
Frais courriers	196,82 €		
Frais bancaire	51,00 €		
Frais de justice cabinet dovislex	4 719,00 €		
Frais déplacement PADOUE	585,97 €		
frais de déplacements association	2 118,91 €		
<b>Charges, conférences :</b>		<b>Cotisations, reversements frais :</b>	
Rencontre CADE	1 021,34 €	Reversement des frais de déplacement	2 118,91 €
Inscription SPPPI	15,00 €	cotisations E.N. + CADE (de 5 à 50 euros) + dons	7 202,05 €
Adhésion collectif DTPH	30,00 €		
<b>SOUS TOTAL Charges:</b>	<b>9 409,77 €</b>	<b>SOUS TOTAL Produits :</b>	<b>12 872,06 €</b>
<b>Montant au 31/12/2019</b>		<b>Rep 2020 LEN 2478,51 € CADE 938,78 €</b>	<b>3 462,29 €</b>

Certifié exact par:

Le Président ,

Le Trésorier,





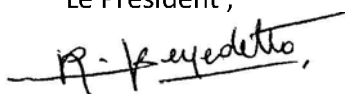
Prévisionnel 2020

Association L'ÉTANG NOUVEAU		COMPTE PRÉVISIONNEL 2020	
Report déficit antérieur	0,00 €	Rep 2019 LEN 2478,51 € CADE 938,78 €	3 462,29 €
DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
<b>Achats :</b>		<b>Ventes, prestations :</b>	
Frais manifestations	150,00 €		
Matériel association	150,00 €		
<b>Services :</b>			
location salle Miramas - Gratuite	- €	Subventions	500,00 €
location salle Istres-Martigues - Gratuite	- €		
location salle Saint-Chamas - Gratuite	- €		
Frais imprimerie	319,43 €		
Assurance	123,19 €		
Frais courriers	250,00 €		
Frais bancaire	51,00 €		
Frais de justice	3 889,89 €		
Frais déplacement association	2 000,00 €		
<b>Charges, conférences :</b>		<b>Cotisations, reversements frais :</b>	
Reversement association CADE	983,78 €	Reversement des frais de déplacement	2 000,00 €
Inscription SPPPI	15,00 €	cotisations E.N. + CADE (de 5 à 50 euros) + dons	2 000,00 €
Adhésion collectif DTPH	30,00 €		
<b>SOUS TOTAL Charges:</b>	<b>7 962,29 €</b>	<b>SOUS TOTAL Produits :</b>	<b>7 962,29 €</b>

Certifié exact par:

Le Président ,

Le Trésorier,





Rapport financier soumis au vote : adopté à l'unanimité des présents et représentés

## Élection du Conseil d'Administration

CA élu par l'AGO 2018	CA à partir de l'AGO 2019
BALDAQUIN Sylvie	
BAZILE Pascal	
BENDJEMA Virginie	Virginie BENDJEMA
BENEDETTO René	René BENEDETTO
BERTRAND Jacques	
DEFRANCE Guy	Guy DEFRANCE
FLEUTOT Brigitte	Brigitte FLEUTOT
GOUPILLON Marcel	Marcel GOUPILLON
HERRSCHER Christian	Christian HERRSCHER
JAUSSAUD Hubert	Hubert JAUSSAUD

MARION René	René MARION
MEHANI Martine	Martine MEHANI
MICHEL Jean-Pierre	Jean-Pierre MICHEL
NAVARRO Christian	Christian NAVARRO
PEREZ Éliane	Éliane PEREZ
PLATON Jean-Luc	Jean-Luc PLATON
QUINTANE Olivier	
QUINTAVALLA Mireille	Mireille QUINTAVALLA
RAYNAUD Pierre	
ROCHE Alain	Alain ROCHE

Nouveau Conseil d'Administration élu à l'unanimité des présents et représentés.

La séance est levée à 20 heures.

René Benedetto

Président

